Published on *Lynxlex* (https://www.lynxlex.com)

Article 16 - Scope of application of this Chapter

1. Le présent chapitre régit la reconnaissance, la force exécutoire et l'exécution des décisions visées par le présent règlement.

2. La section 1 s'applique aux décisions rendues dans un État membre lié par le protocole de La Haye de 2007.

3. La section 2 s'applique aux décisions rendues dans un État membre non lié par le protocole de La Haye de 2007.

4. La section 3 s'applique à toutes les décisions.

MOTS CLEFS: Obligation alimentaire

Imprimé depuis Lynxlex.com

Source URL:https://www.lynxlex.com/en/text/obligations-alimentaires-r%C3%A8gl-42009/1378#comment-0